

Certaines plages de la région rouvertes au public

La décision était connue depuis quelques jours, mais l'arrêté préfectoral autorisant l'accès aux plages n'a été délivré qu'hier, pour une mise en application dès ce matin. Et il était attendu, à en juger les réactions qui n'ont pas manqué de fleurir sur les réseaux sociaux.

Néanmoins, toutes les plages de la microrégion ne seront pas accessibles. À Porto-Vecchio, on pourra bronzer, nager, pratiquer une activité sportive individuelle, pêcher... Pourvu que ce soit à Palombaggia, à l'Acciaro ou à Santa Giulia. Les plages bonifiées, quant à elles, sont toutes accessibles, à l'exception de celles de Sutta Rocca, Arinella, Capo di Feno et Catena. À Lecci, on pourra se rendre sur les trois plages de la commune : Saint Cyprien, Cala Rossa et le Benedettu. À Figari, la totalité du littoral sera ouverte, tandis qu'à Pianottoli, on pourra aller à Saint Jean et Chevanu. À Monacia, La plage du Furnellu et celle de Muchju biancu seront accessibles. Largement de quoi



La baie de Santa Giulia sera de nouveau accessible à partir d'aujourd'hui.
S.O.

faire entre le lever et le coucher du soleil, et de quoi permettre de respecter les règles.

Respect des règles à observer

La première, ce sera évidemment celle de la distanciation, ce qui n'est généralement pas un souci pour les insulaires. Les in-

terdictions de groupes de plus de dix personnes, d'activités festives ou sportives collectives, d'accès de nuit ou encore la consommation d'alcool seront également de mise. « L'essentiel était de nous entendre pour faire appliquer les mêmes règles sur l'ensemble du territoire dans un souci de cohérence et afin d'harmoniser les règles sur l'ensemble du bassin de



La pratique du paddle, comme ici à Balistra, sera autorisée.
ARCHIVES A.P.

vie », précise la mairie de Porto-Vecchio, rejointe par les autres communes.

Toutes ont choisi de faire confiance à leurs administrés, « mais nous organiserons des rondes régulières avec les employés municipaux ou les forces de l'ordre si besoin, pour rappeler les règles, notamment pour la distanciation et les gestes barrières »,

rappelle-t-on du côté de Figari et Monacia. Des affichages, comme ceux qui ont été installés à Lecci, par exemple, pourront permettre de rappeler ces règles.

Si ces dernières n'étaient pas observées comme il se doit, les autorités compétentes pourraient décider d'interdire de nouveau l'accès aux plages.

SANDRINE ORDAN